

ASSEMBLÉE NATIONALE
28 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

AMENDEMENT N ° II-1867

présenté par

M. Millienne, M. Gumbs, Mme Maud Petit, M. Balanant, Mme Brocard, Mme Desjonquères, Mme Jacquier-Laforge, M. Latombe, M. Mandon, M. Mattei, Mme Ferrari, M. Geismar, Mme Perrine Goulet, M. Laqhila, M. Lecamp, Mme Babault, Mme Bannier, Mme Bergantz, M. Berta, M. Blanchet, M. Bolo, M. Bourlanges, M. Bru, M. Cosson, M. Croizier, M. Cubertafon, Mme Darrieussecq, M. Daubié, M. Esquenet-Goxes, M. Falorni, Mme Folest, M. Fuchs, Mme Gatel, M. Isaac-Sibille, Mme Josso, Mme Lasserre, M. Leclercq, Mme Lingemann, Mme Luquet, M. Martineau, Mme Mette, Mme Morel, M. Ott, M. Pahun, M. Frédéric Petit, Mme Poueyto, M. Ramos, Mme Thillaye, M. Turquois, Mme Vichnievsky et M. Zgainski

ARTICLE 35

ÉTAT B

Mission « Outre-mer »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)		
Programmes	+	-
Emploi outre-mer	0	50 000 000
Conditions de vie outre-mer	50 000 000	0
TOTAUX	50 000 000	50 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le fonds exceptionnel d'investissement (FEI) finance les investissements des collectivités territoriales d'outre-mer. Ce sont donc les investissements du quotidien des citoyens du territoire d'outre-mer que le ministère chargé des outre-mer peut ainsi financer. Ce sont notamment les réseaux d'eau et d'assainissement, pour lesquels les besoins sont immenses, comme le montre la situation actuelle de Mayotte et de la Guadeloupe notamment. Ce sont aussi les investissements indispensables pour traiter les déchets, afin de structurer les filières et préserver l'environnement de ces territoires. Ce sont aussi les infrastructures mises en place pour lutter contre le fléau des sargasses. Ce sont aussi les écoles, pour lesquelles le CIOM a prévu un plan de rénovation en outre-mer afin d'accueillir les enfants dans les meilleures conditions.

Pour répondre à ces défis importants qui dépassent les quelques exemples cités, il est nécessaire d'augmenter les moyens du FEI, de 50 M€ s'agissant des AE, et de 10 M€ s'agissant des CP (les CP ouverts correspondant à la clé de décaissement habituelle du FEI).

Ainsi, il est proposé les mouvements de crédits suivants à des fins de recevabilité :

- Une augmentation de 50 000 000 € des AE et des CP de l'action 08 (Fonds exceptionnel d'investissement) du programme 123 « Conditions de vie Outre-mer » de la mission « outre-mer ».
- Une diminution de 50 000 000 € des AE et des CP de l'action 01 (Soutien aux entreprises) du programme 138 « Emploi outre-mer » de la mission « outre-mer »